SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Format :	Groupe sur le site de l'institut
Modalités :	Présentiel

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Durée en heures et en jours : *70 heures/10 jours + 21h /3 jours AFGSU;*
- Dates et horaires de la formation : **lundi 05 juin au mercredi 21 juin 2023**
- Effectif *: 3 candidats minimum,*
- Lieu de la formation et modalités d'accès : *IFSanté Chartres 7, rue Philippe Desportes 28000 Chartres en centre-ville proche de l'Hôtel-Dieu ;*
- Conditions d'accueil : *se présenter au secrétariat d'accueil 10 minutes avant le début de la formation ;*
- Date limite d'inscription : le lundi 22 mai 2023

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Contact : Référent handicap : NEDELEC Sandrine par mail : snedelec@ch-chartres.fr

L'institut garantit la confidentialité des informations et du traitement de votre demande.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Public : tout public, pas de condition de diplôme requis ;
- **Pré-requis** : diposer d'un **permis de conduire B** depuis au moins 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ; Présenter un **certificat médical de non-contre-indication** à la profession d'auxilliaire ambulancier **délivré par un médecin agréé**; Etre à jour des **vaccinations** conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France .

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de :

Former les interessés au métier d'auxiliaire ambulancier, au regard de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire aambulancier et au diplôme d'ambulancier.

Les objectifs opérationnels (ou compétences professionnelles) visés à l'issue de cette formation sont-:

- Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections ;
- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence ;
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients ;
- Assurer la sécurité du transport sanitaire ;
- Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession ;
- Participer, avec l'ambulancier diplômé d'Etat, à la prise en charge des urgences relatives ou vitales.

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

CONTENU

Introduction et recueil des attentes des stagiaires.

I- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 :

Protection, alerte, mise en œuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, bilan, installation du patient en position d'attente et conditionnement du patient en vue de son évacuation.

II- Hygiène et prévention :

Prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires,
Mettre en œuvre l'accompagnement apporté à la personne soignée.

III- Déontologie:

Rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire.

IV- Règles du transport sanitaire :

Déontologie, gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité.

Evaluation des acquis et de la satisfaction.

Bilan de la formation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques :
  - Méthodes actives issues du modèle socioconstructiviste (selon le courant pédagogique Lev VIGOTSKI), qui favorise et justifie la prise en compte de l'expérience des stagiaires ;
  - Interactions constantes sur la base des pratiques professionnelles respectives ;
  - Simulation en santé (briefing-débriefing);
  - Analyse de pratiques.

- Matériel pédagogique :
  - Salle de cours : matériel informatique, vidéoprojecteur, paperboard;
  - Salle de CESU.

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis /compétences liées aux objectifs opérationnels définis :

Connaissances ou compétences	Modalités d'évaluation (QUIZZ, exercices…)	Critères d'évaluation (%de réussite, ou comparaison entrée et sortie de formation…)
Etre capable d'appliquer les règles d'hygiène et de participer à la prévention de la transmission des infections.	Mise en situation; Restitution écrite de groupe; Restitution écrite individuelle; Présentation orale;	Au regard de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.
Etre capable d'utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.		
Etre capable d'assurer la sécurité du transport sanitaire.		
Etre capable d'alerter et mettre en œuvre des gestes de secours.	Mise en situation.	Attestation de présence de formation et attestation de formation Gestes et Soins d'urgences.

- Evaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).
- Evaluation des connaissances et des compétences mobilisées;
- NB : évaluation à froid à 3 mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation.

TARIF ET CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif : **1004 €** par participant (coût intégrant l'AFGSU)

INTERVENANTS

Formateurs, concepteurs/contributeurs : institut de Chartres.

CONTACT

Nom et prénom du formateur : NEDELEC Sandrine, infirmière cadre de santé formateur, responsable de la formation continue et intervenant, master Ingénierie de formation et conseil.

Contact e-mail et téléphonique : snedelec@ch-chartres.fr

Secrétariat de l'institut

Tél. : 02.37.30.30.86

secifsi@ch-chartres.fr

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

INDICATEURS DE RESULTATS

	INDICATEURS DE PERFORMANCE			INDICATEURS D'ACCOMPLISSEMENT	
	Stagiaires	Employeurs	Réponses aux attentes	Nombre de stagiaires minimum	Nombre d'heures
Période : 12 septembre au 28 septembre 2022					(70+21) 91